

Egalité hommes-femmes : rapport annuel

Le Conseil de l'Europe appelle les Etats membres à renforcer leurs efforts en matière d'égalité entre les femmes et les hommes : rapport annuel

Strasbourg, 12.02.2015 – Pour promouvoir un plus grand respect des normes relatives à l'égalité entre les sexes au sein de ses 47 Etats membres, le Conseil de l'Europe vient de publier un [rapport annuel](#) sur sa [Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#).

La Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017, énoncée dans un document de portée générale, a aidé les Etats membres à réduire l'écart entre l'égalité de jure et l'égalité de facto, leur permettant d'être de plus en plus conscients de l'importance de « prendre en compte l'égalité entre les genres dans leurs travaux et activités », indique le rapport annuel.

Parmi les points forts de l'année 2014, on notera l'entrée en vigueur de la [Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) (Convention d'Istanbul). Cet instrument, qui constitue déjà une référence mondiale, est considéré comme la « norme absolue » par l'ONU Femmes et s'est vu décerner le [prix « Vision Award 2014 »](#).

L'année dernière, il a été possible de promouvoir les normes du Conseil de l'Europe et de partager des bonnes pratiques grâce à l'organisation de plusieurs événements clés, notamment une conférence sur les médias et l'image de la femme et une autre conférence intitulée « Lutter contre les stéréotypes de genre dans et par l'éducation ». Il est en outre indiqué dans le rapport que la mise en œuvre des normes a été facilitée par des événements axés sur l'accès des femmes à la justice.

Parallèlement à ces points très positifs, le rapport fait état de défis persistants, notamment :

- le recours trop fréquent à des stéréotypes de genre pour justifier et maintenir la domination que les hommes ont toujours exercée sur les femmes, ainsi que les comportements sexistes qui empêchent les femmes de progresser ;
- la violence permanente à l'encontre des femmes, qui porte atteinte à leurs droits fondamentaux ;
- les coupes budgétaires induites par les mesures d'austérité, ce qui entraîne des réductions des ressources tant humaines que financières et empêche les gouvernements d'assurer le suivi des normes du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, voire de les mettre en œuvre.

Pour relever ces défis, le Conseil de l'Europe apporte son assistance aux Etats membres dans le cadre d'une grande diversité de programmes cités dans l'annexe de ce rapport annuel.

Ce document contient des recommandations quant à la manière d'améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes au sein même du Conseil de l'Europe, notamment en formant les agents à la lutte contre les stéréotypes de genre et le sexisme.